

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 07 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER
Mme Isabelle DEMIERRE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN
M. Daniel FAVRE a reçu procuration de M. Michel BREASSON

Secrétaire de séance : Madame Josette CHAMBOUX

Nombre de conseillers : **27**

En exercice	:	27	Pour	:	25
Présents	:	17	Contre	:	/
Votants	:	25	Abstention	:	/

9.1. CONVENTION D'AUTORISATION DE L'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTRETIEN ET TRAVAUX DES ARRETS DE BUS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DETHONON AGGLOMERATION

Madame le Maire,

INFORME que lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2025, Thonon Agglomération a adopté une délibération relative à l'occupation et à l'utilisation du domaine public aux arrêts de bus du réseau de transport communautaire.

INDIQUE que la convention d'autorisation de l'occupation et d'utilisation du domaine public pour l'entretien et travaux des arrêts de bus situés sur le territoire de Thonon agglomération permet de préciser les responsabilités et les prérogatives dévolues à chacune des parties.

STIPULE qu'elle a pour objet d'autoriser Thonon agglomération à occuper et utiliser le domaine public de la commune sur les emprises réservées aux arrêts de bus et sur tous types d'installations, ouvrages liés aux points d'arrêts sur le territoire de Thonon agglomération.

PRECISE que la convention a également pour but d'autoriser Thonon agglomération à solliciter l'intervention des entreprises extérieures pour les travaux d'aménagements suivants :

- ✓ Les installations et les rénovations de tout ordre,
- ✓ Le dépôt de la publicité prévue sur le mobilier urbain conforme au RLPI approuvé et au code de l'environnement,
- ✓ Les travaux liés à l'entretien et la maintenance des arrêts de bus,
- ✓ La remise en état des arrêts de bus faisant suite à des actes de vandalisme,
- ✓ La remise en état des arrêts de bus faisant suite à des dégradations accidentelles.

.../...

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-2,

Considérant que Thonon Agglomération est compétent pour la réalisation, gestion et l'entretien des arrêts bus,

Considérant qu'il convient de définir entre la commune et Thonon agglomération les modalités, les missions d'interventions et travaux, et les conditions d'occupation du domaine public,

Considérant l'intérêt d'établir une convention pour la gestion et l'entretien des arrêts de bus sur l'agglomération de Thonon Agglomération et de préciser l'autorisation d'occupation du domaine public et de répartir les rôles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention d'autorisation de l'occupation et d'utilisation du domaine public pour l'entretien et travaux des arrêts de bus situés sur le territoire de Thonon agglomération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 07 novembre 2025

Transmis au représentant de l'Etat le 12 NOV. 2025 e Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

12 NOV. 2025



La secrétaire de séance – Josette CHAMBOUX